

**ESCALAGDE 2022**  
**Du 26 au 28 MAI 2022**  
**Le Cap D'Agde/L'Escala (Espagne)**  
**SORAC / C.N. L'ESCALA**  
**Grade : 4 et 5B**

## INSTRUCTIONS DE COURSE

### 1. RÈGLES :

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la voile 2020-2024
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV (2017-2020) du chapitre 2, entre le coucher et le lever du soleil.
- 1.5 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra

### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé au Cap d'Agde : Fenêtre sud de la salle de réunion du Centre Nautique ; à L'Escala : A l'école de voile ou salle du club nautique sous le restaurant « la Barra del Port » et publiés sur notre site [www.soracagde.com](http://www.soracagde.com).

### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20 h 00 la veille du jour où il prendra effet.

### 4. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situés
  - **Au Cap d'Agde** : Devant le Centre Nautique, côté est.
  - **À l'Escala** : devant l'école de voile.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être envoyé moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, et/ou sur le bateau comité, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

### 5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

- **Le Cap d'Agde/ l'Escala**
  - Mercredi 25 mai :
    - 14 h à 18 h 00 - finalisation des inscriptions (Centre nautique)
    - 18 h 30 – Briefing
    - 19 heures – Apéritif

- Jeudi 26 mai :
  - 06 h 30 – Mise à disposition du Comité de course
  - 07 h – signal d'avertissement (le spi ne sera pas envoyé avant d'avoir franchi la ligne)
  - Dans la nuit du 26 au 27 mai arrivée des bateaux à l'Escala
- Vendredi 27 mai:
  - dans la journée : arrivée des derniers bateaux à l'Escala
  - éménagement des skippers des bateaux arrivés salle sous le restaurant
  - 18 h 30 – résultats 1re course, informations sur le programme du 28 mai.
- Samedi 28 mai :
  - Instructions de courses affichées au CN l'Escala
  - 9 h 30 à 11 : confirmation des inscriptions et éménagement
  - 11 h : briefing (toujours salle sous le restaurant),
  - 12 h : mise à disposition du Comité de course,
  - 19 h 30 : proclamation des résultats remise des trophées
  - 20 h : repas de clôture

## 6. PAVILLONS DE CLASSE

- Au Cap d'Agde : GUIDON SORAC
- À l'Escala : pavillon du CN L'Escala

## 7. ZONE DE COURSE :

Dans la bande des 6 milles : Définition précisée et plan en annexe

## 8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **Annexe parcours** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée,
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer (0 pour le parcours côtier) et le cap jusqu'à la première marque du parcours.
- 8.3 En cas de nécessité météo, le comité de course pourra modifier les parcours. Cela sera signalé soit au briefing soit par VHF canal 8 avant un départ.

## 9. MARQUES:

Voir annexe parcours

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Voir annexe parcours

## 11. LE DÉPART

- 11.1 La ligne de départ sera tirée entre la Cardinale Sud de Brescou (43°15.6 N 03°30.2 E). et le bateau Comité arborant le pavillon orange situé approximativement dans le 120° de la cardinale (voir plan en annexe)
- 11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

## 12. CHANGEMENT DU PARCOURS

Il n'y aura pas de changement de parcours sauf impératif météo

Un pointage officiel pourra être réalisé par les balises à une marque , il pourra servir en cas d'un parcours raccourci.

### 13. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée à l'entrée du port de l'Escala sera entre le feu vert du quai « Q » (42° 07.13 N – 03° 08.7 E) et une bouée mouillée à 0.2 mille dans le nord-ouest de ce dernier (42° 07.350 N – 03° 08.550 E) surmontée d'un feu scintillant. Voir plan en annexe.

### 14. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité en temps pouvant aller à la disqualification.

### 15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

- 15.1 Temps limites et temps cible :

Groupes	Temps cible	Temps limite pour finir pour le premier
Tous Parcours côtier		24 heures (si retard de « t », 24 heures + t)

- 15.2 Temps limite pour finir:

TYPE DE PARCOURS	Temps limite pour finir
Parcours côtier temps compensé	Vendredi 27 mai à 12 h à l'Escala (si retard de « t », 12 heures + t)

### 16. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

Les jugements peuvent être délocalisés au Cap d'Agde dans les jours suivant l'arrivée, à la discrétion du président du jury.

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au bureau du CN Escala et au Centre Nautique au Cap d'Agde. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au bureau du CN Escala ou au Centre Nautique au Cap d'Agde. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1 (b).
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1 (a)) :
- Publicité
  - Bateaux accompagnateurs
  - Évacuation des détritres
  - Limitation de sorties de l'eau
  - Communication radio et téléphone
  - Équipement de plongée et housses sous-marines de protection
- 16.6 Le dernier jour de la régates, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,

- b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.  
Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

## 17. CLASSEMENT :

- 17.1 1 course doit être validée pour valider la compétition  
17.2 Toutes les courses validées seront prises en compte dans le classement général. Ceci modifie la RCV A2.  
17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance avec application du CVL  
17.4 Deux types de classement seront établis :  
1 – un classement général  
2 – Deux classements par groupes (5 bateaux minimum) seront réalisés par extraction du classement général toutes classes Le 1er pour le grade 4 et le 2ème pour le grade 5B. Les groupes régates ne seront pas regroupées avec les classes course/croisière, sauf s'ils sont moins de 5 bateaux classés à l'arrivée.

## 18. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 18.1 Un émargement sera mis en place selon les modalités suivantes :  
1 – Au départ du Cap d'Agde : par VHF, canal 8 avec accusé de réception du CC.  
2 – En course : par l'envoi de SMS au président du comité de course 06 85 03 91 30 aux passages des marques de parcours (voir annexe pointage à une marque).  
3 – À l'arrivée par la remise des feuilles de sécurité au CN l'Escala (voir annexe contrôles)  
18.2 **Important :**  
- Après le départ, contact à terre Henri Roques Tél. : + 33 615 914 254  
- A 3 milles de l'arrivée, appeler le Comité de course par VHF canal 8 en donnant le nom du bateau, son N° de voile ou de cagnard et l'heure estimée d'arrivée.  
18.3 Le canal VHF utilisé en course est le 8

## 19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course et/ou du jury.  
19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.  
Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, le 25 mai au plus tard à 18h. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'envoi du signal d'avertissement de la 1re course, elles devront être déposées auprès du jury, soit par écrit avant le départ sur l'eau, soit ensuite par VHF, canal 8, avec accusé de réception et confirmées par écrit à l'arrivée. Elles seront traitées dès que possible.

## 21. IDENTIFICATION

Il est rappelé aux concurrents que le pavillon de classe est souhaité et le N° dans la grand-voile ou le cagnard avec numéro du bateau sont obligatoires et doivent être en permanence parfaitement visibles.

## 22. EVACUATION DES DÉTRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

- 23. ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**  
Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).
- 24. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**  
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 25. COMMUNICATION RADIO**  
Excepté en cas d'urgence, de communication avec le comité de course et à l'exception de l'envoi des SMS prévus en 18.1, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.
- 26. PRIX**  
26.1 Trophée l'Escalagde au vainqueur du classement général toutes classes  
26.2 Prix par groupes.  
Pour les groupes de moins de 5 bateaux : le premier recevra un prix  
Pour les groupes de 5 à 10 bateaux. Les deux premiers recevront un prix  
Pour les groupes de 10 à 15 bateaux : les 3 premiers recevront un prix

**Corps arbitral :**

Président du comité de course :	Michel NOGUES
Présidente adjointe	Hélène MATEO
Président du jury :	Bruno GUTIERREZ
Suppléant jury	Henri Roques
Mesureur :	
Président du comité de course à l'Escala :	Jordi PUIG (CN l'Escala)
Président du jury à l'Escala :	Jon OBESO
Commissaire aux résultats :	Hugues NAUDIN

## ANNEXE « PRESCRIPTIONS FEDERALES »

Applying to foreign competitors

**RRS 64.3 (\*) :**

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

**RRS 68 (\*) :**

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

**RRS 70. 5 (\*) :**

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

**RCV 86.3 (\*) :**

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

**RRS 88 (\*) :**

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) shall be the only translation used to comply with RRS 90.2 (b).

**RRS 91 (\*) :**

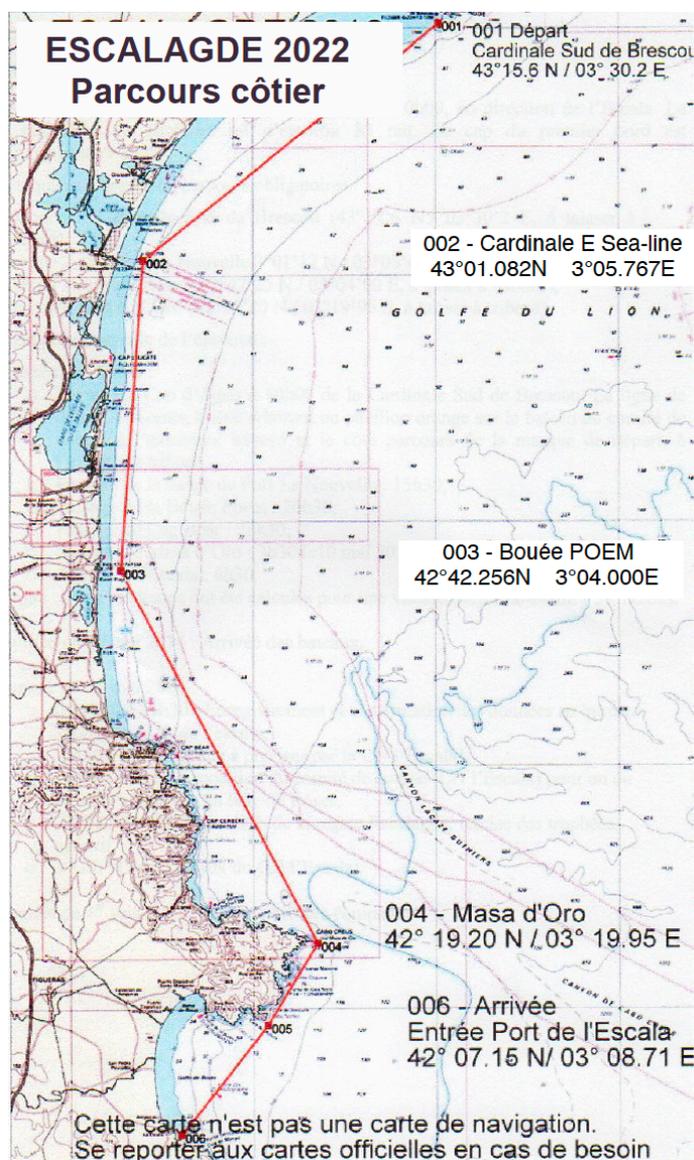
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

**Appendix F (\*) :**

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Par1 0

## ANNEXE PARCOURS

La longueur indicative du parcours est d'environ 83 nm. Le cap du premier bord est approximativement au 230°.



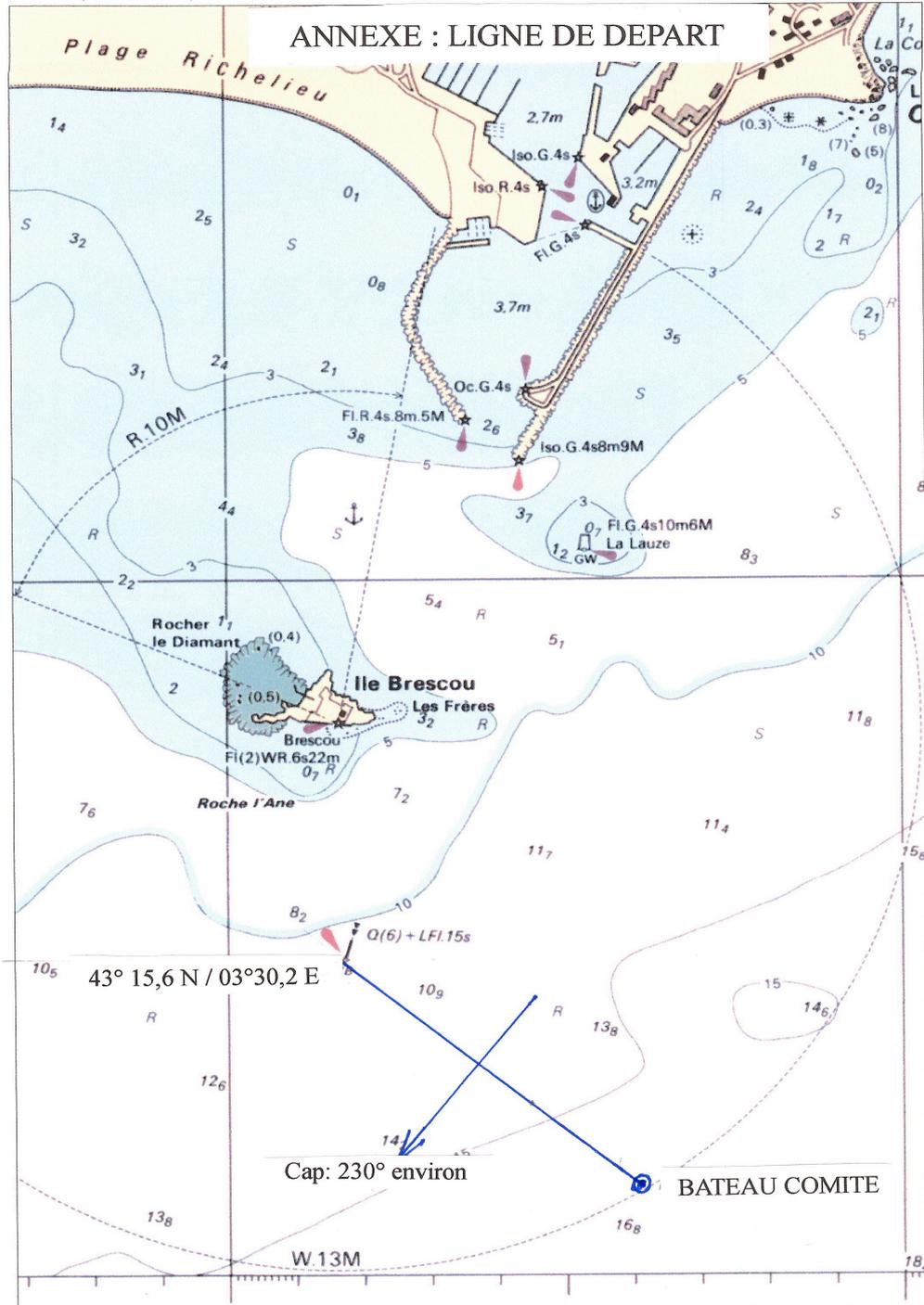
Il est prévu quatre marques de parcours obligatoires :

### LIGNES DE DEPART :

- Entre la cardinale sud de Brescou et le bateau comité, (de la SNSM ?) dans le 140° environ de la cardinale.
- **MARQUE DE PARCOURS N°2 :**
- Cardinale Est du sea-line de Port-la-Nouvelle => à laisser à bâbord
- **MARQUE DE PARCOURS N°3 :**
- Boué « POEM » devant CANET => à laisser à bâbord
- Points géodésiques de la marque n° 3 : 42°42'250 N. - 3°04'000 E.
- **MARQUE DE PARCOURS N°4 :**
- Ile Masa d'Oro => à laisser à tribord

C:\Users\Julio\Desktop\Cartes\7003.kap

7003 Le Cap d'Agde (1:15000)



Imprimer l'échelle 1 : 10 221

## LIGNE D'ARRIVÉE à L'ESCALA



### Chronologie prévisionnelle de l'épreuve :

- Journée du 26 mai
    - Départ du Cap d'Agde à 7h00 de la Cardinale Sud de Brescou.
    - Passage de la balise de Port La Nouvelle : vers 12h30,
    - Passage de la Bouée Poem : vers 17h30,
    - Passage au Cap Béar : vers 20h30,
    - Passage de Masa d'Oro : vers 0h30 le 27 mai,
    - Arrive à l'Escala : 3 – 4 h
- Remarque : Tous ces temps ont été calculés pour une vitesse moyenne estimée à 4 nœuds.
- Journée du Samedi 28 :
    - 12h00 : Mise à disposition du comité de course (CN l'Escala) pour le départ vers le Cap d'Agde
  - Journée du dimanche : Retour libre des bateaux

## ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe Parcours** (ceci modifie la RCV 32).

Liste des marques ou un pointage officiel peut être effectué : marques 2, 3 et 4

**Au temps précis du passage des marques indiquées en annexe parcours (dès lors que la marque est relevé au 90).**

- un SMS sera impérativement adressé au + 33 6 85 03 91 30 sous la forme suivante : 1 chiffre, 1 nom, 1 nombre de 6 chiffres.

Exemple : 2GEMINY151217 ;

Signification : la marque n°2 est passée par le bateau Géminy à 15 h 12mn et 17 secondes.

Le SMS sera doublé d'une diffusion par VHF aux fins d'autocontrôle par les autres concurrents du même SMS.

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

**Sans la présence du bateau comité signalant le pointage ou la réduction de parcours, le relevé de la balise sera utilisé, sinon le SMS adressé à l'organisation pourra être pris en compte soit pour le pointage soit pour l'ordre d'arrivée.**

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

## **ESCALAGDE 2022**

Du 26 au 28 mai 2022

### **Feuille d'autocontrôle de sécurité**

Nom du bateau.....

Nom et prénom du skipper.....

#### **1 - Heures de passage aux points tournants (Heure GPS)**

1 – Cardinale Est Sea-line la Nouvelle : Auto-pointage =

2 – Bouée Poem Canet : Auto-pointage =

3 – Île Masa d'Oro : Auto-pointage =

Tout abandon ou interruption de parcours sera obligatoirement signalé par VHF canal 8 en s'assurant d'avoir été entendu par un autre concurrent et par Tel au président du comité de course Michel Noguès + 33 685 039 130 en lui précisant le lieu de repli.

**Document à remettre au PC course du CN L'Escala dès l'arrivée ou au plus tard le vendredi 27/05/2022 à 16 h 00.**

**ANNEXE**

**EMPLACEMENT PC COURSE  
ET TABLEAU D’AFFICHAGE**

**à l’ESCALA**

**Salle sous le restaurant**

